

DECRET N° 78-314 du 13 Novembre 1978

Portant nomination des membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de l'Office National de Pharmacie  
(ONP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ,
- VU Le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement modifié par le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978,
- VU Le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ,
- VU L'ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU L'ordonnance n° 78-29 du 14 août 1978 portant approbation des statuts de l'Office National de Pharmacie (ONP) ,
- SUR proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme ,
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Novembre 1978,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Office National de Pharmacie (ONP), les Camarades dont les noms suivent :

- KOUNASSO Mesmin : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme
- ADETONAH Barnabé : Représentant le Conseil National de la Révolution
- AFFANGLA Thomas : Représentant le Ministre de la Santé Publique
- SODOKPA Richard : Représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat
- GBOVI André : Représentant le Ministre Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique
- MALAM Idi Abdoulaye : Représentant le Ministre des Finances
- GUELLY Pierre : Représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative
- BAROGUI TOKO Chaby : Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

.../...

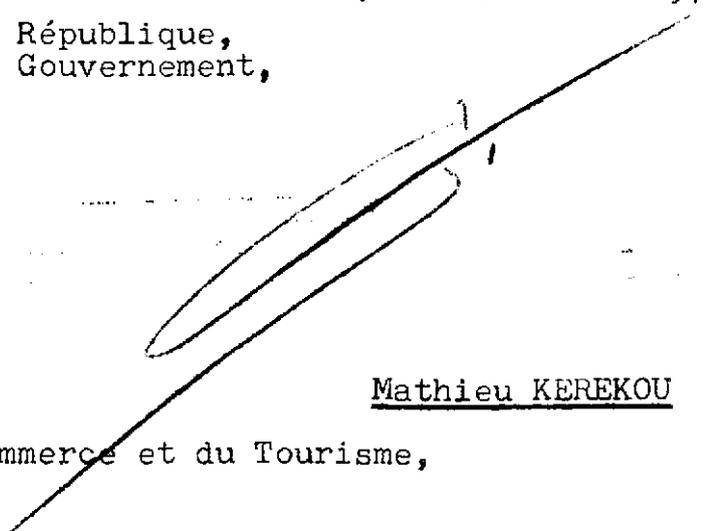
- FAGBEMY M. Rafiou : Représentant le Ministre Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale
  
- AGNORO Idriss )
- ZOMAHOUN Laurent )
- GUENUM Antoine ) o : Représentant le Personnel
- GOZO Germain )
- CODO Gratien )
  
- Le Commissaire du Gouvernement.

Article 2.- Le Camarade KOUNASSO Mesmin, représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme, est nommé Président du Conseil d'Administration dudit Office.

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

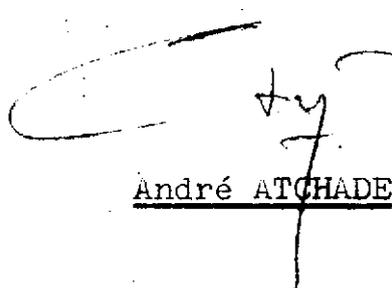
Fait à Cotonou, le 13 Novembre 1978

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,



André ATCHADE

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MCT 5 autres Ministères 14 DPE-  
INSAE-DAJL 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 Président et Membres du CA  
15 Chamb. Com. 4 UNB-FASJEP-EN 6 BCP 1 JORPB 1.-